

PLAN VÉLOS
SECTEUR VALENCE

ÉDITION 2025 - 2026

VALENCE ROMANS **Mobilités** | **CITÉA**

ROMANS
11 bis boulevard d'Alsace
04 75 600 626
valencromansmobilités.fr

VALENCE
11 bis boulevard d'Alsace
04 75 600 626
valencromansmobilités.fr

CONTACTEZ-NOUS
04 75 600 626
valencromansmobilités.fr

VALENCE ROMANS Mobilités

VÉLOS

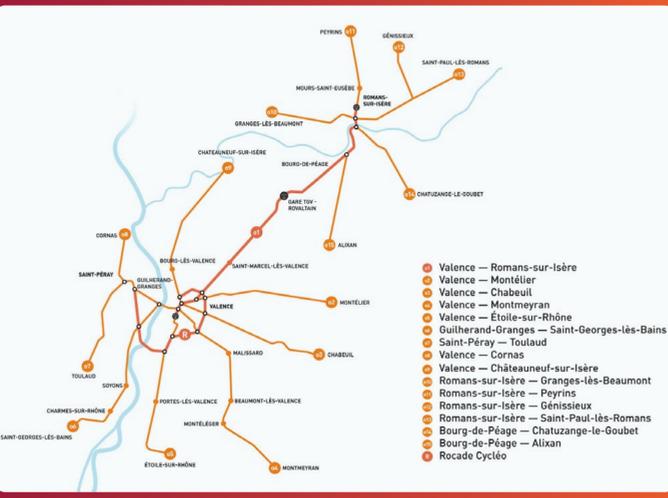
- Station Vélo
- Réparation vélo
- Vélobox
- Vélobox Chrono
- Véloroute
- Aménagement séparé de la chaussée (voie verte, piste cyclable...)
- Aménagement contigu à la chaussée (bande cyclable...)
- Couloir bus
- Zone limitée à 30 km/h

AUTRES SERVICES

- Aire de covotage
- Station autopartage
- Bus



LE NOUVEAU RÉSEAU VÉLO DE NOTRE TERRITOIRE
 Découvrez un maillage de 200 km d'itinéraires cyclables qui relie entre elles 28 communes.



UNE NOUVELLE AMBITION POUR SE DÉPLACER

Soucieux de promouvoir la pratique du vélo, Valence Romans Mobilités a lancé le réseau vélo Cycléo. Avec des aménagements et une signalétique dédiés, Cycléo offre progressivement des itinéraires vélo sécurisés et pratiques.

EN CHIFFRES :

16 itinéraires

200 km itinéraires cyclables

28 communes reliées entre elles



POUR ÉVITER LE VOL DE SON VÉLO

- Environ 400 000 vélos sont volés chaque année en France. Voici quelques conseils pour éviter le vol de son vélo :
- Utiliser un antivol en U recommandé par la FUB (fédération des usagers de la bicyclette : www.fub.fr).
 - Accrocher son vélo à un point fixe (arceau, mobilier urbain).
 - Attacher son vélo, même pour un arrêt de quelques minutes.
 - Remplacer les attaches rapides des roues et de la selle par des écrous antivol.
 - Faire tatouer son vélo avec un numéro unique (plus d'information sur www.bicycode.eu).

Chronomap
 LA CHRONOMAP PERMET D'ESTIMER SES TEMPS DE PARCOURS

Les temps* de parcours sont indiqués en minutes. Ils sont calculés sur la base d'une vitesse moyenne de 15 km/h et prennent en compte le dénivelé.

*Temps calculés d'après les futurs aménagements du réseau Cycléo

Les itinéraires sont schématisés. Ils ne sont pas représentatifs du parcours à effectuer.

ÉQUIPEMENTS À VÉLO

GILET RÉFLÉCHISSANT (hors réglementation) recommandé dans toutes les situations

CASQUE (obligatoire)

CASQUE ENFANT (moins de 12 ans)

SIÈGE ENFANT (obligatoire, moins de 5 ans)

FEU ET CATADIPOTRE ROUGES

ÉCARTEUR DE DANGER

PNEUS GONFLÉS CORRECTEMENT

CATADIPOTRE DE PÉDALES ORANGE

CATADIPOTRE DE ROUES ORANGES

PNEUS À BANDES LATÉRALES RÉFLÉCHISSANTES

RÉTROVISEUR

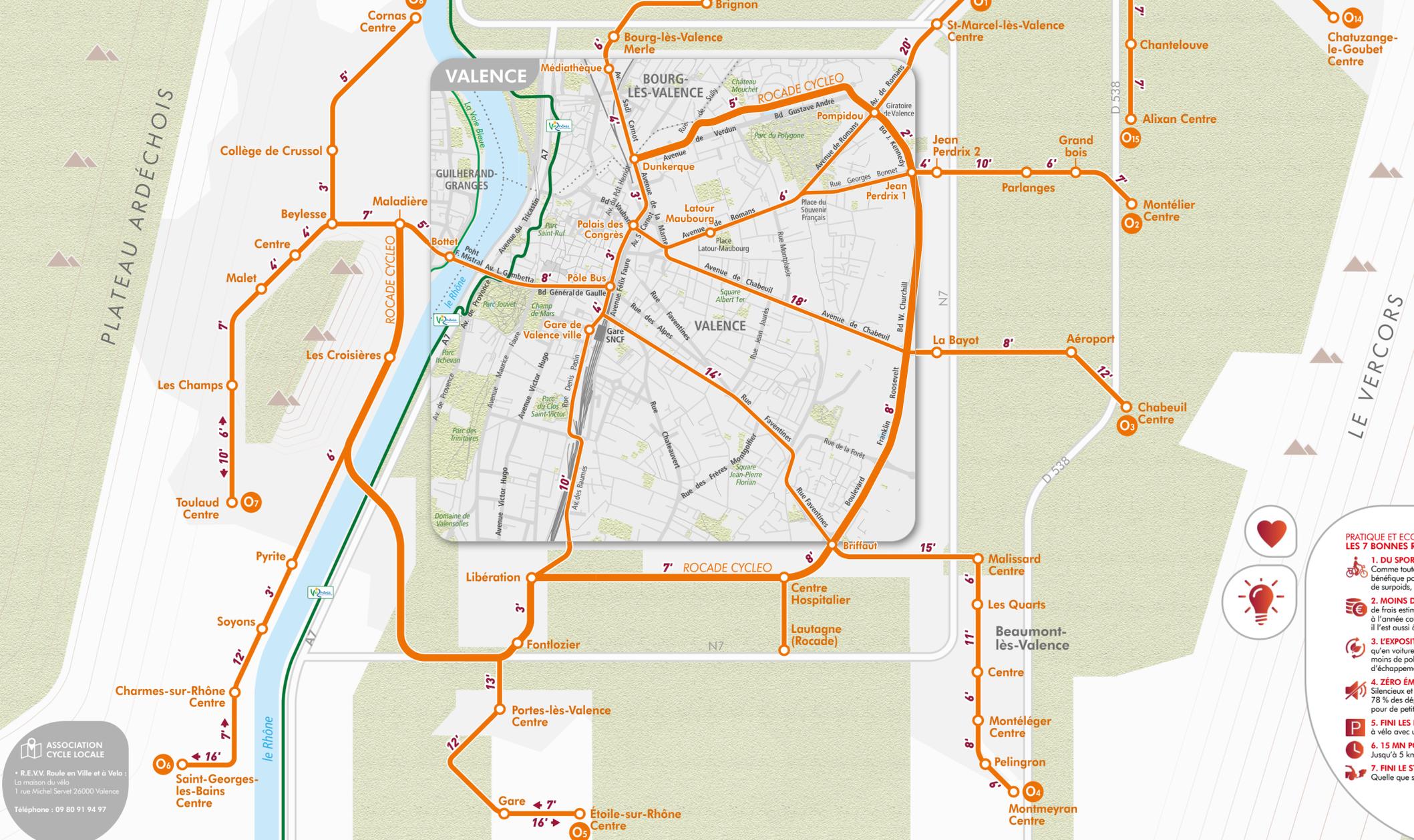
AVERTISSEUR SONORE

FREINS AVANT ET ARRIÈRE

FEU JAUNE OU BLANC ET CATADIPOTRE BLANC

OBLIGATOIRES

RECOMMANDÉS



VOUS VEULEZ VOUS DÉPLACER EN VÉLO ?

Valence Romans Mobilités, vous accompagne et met à votre disposition des services pratiques et économiques :

LIBÉLO
 Des vélos électriques et classiques en libre-service répartis dans une cinquantaine de stations. Le réseau Libélo continue de s'étendre avec une quinzaine de nouvelles stations prévues courant 2025.

FLASHER LES QR CODES et retrouvez les consignes vélos

VELOBOX
 Un service de consignes à vélos individuelles ou collectives, avec ou sans abonnement.

FLASHER LES QR CODES et retrouvez les vélos stations

MON LIBÉLO
 Un service de location longue durée avec des vélos électriques et des vélos cargo mis à votre disposition, tous à assistance électrique.

LES CONSEILS PRATIQUES POUR SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ

- Attention aux angles morts en cas de dépassement d'un poids lourd ou d'un autobus par la droite : c'est la première cause d'accidents graves.
- Faire preuve d'une grande vigilance lors du franchissement d'une intersection : 95% des accidents se situent à des intersections.
- Respecter strictement les règles de circulation (ne pas rouler sur les trottoirs, respecter les feux...) qui garantissent la sécurité des usagers les plus vulnérables.
- Attention aux ouvertures de portières lorsque vous roulez le long de voitures stationnées ! Astuce : se décaler d'un mètre sur la chaussée.

• Vous roulez de nuit ? Être visible est indispensable !

LES AMÉNAGEMENTS PRIVILÉGIÉS POUR LE VÉLO

La Voie verte
 Aven de circulation ouvert à tous les moyens de locomotion non motorisés.

La piste cyclable
 Section de chaussée spécifique dévolue exclusivement aux cyclistes. Elle est matériellement isolée des voies de circulation des véhicules motorisés.

La bande cyclable
 Voie réservée aux cyclistes, délimitée au sol par une bande blanche discontinue. Cette signalisation est complétée par un pictogramme «vélo» et des flèches indiquant le sens de circulation.

Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB)
 Section de chaussée qui se compose d'une voie centrale destinée au trafic motorisé, bordée par deux bandes latérales dédiées aux cyclistes. La largeur de la voie centrale ne permet pas le croisement de deux véhicules. Les véhicules motorisés sont autorisés à emprunter les bandes latérales lors de leurs croisements, sans pourtant mettre en danger les piétons et les cyclistes qui s'y trouvent.

La voie bus
 Voie réservée aux bus, partagés vélos.

La zone 30
 Sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.

L'aire piétonne
 Sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation des piétons. Le piéton est prioritaire sur tous les autres usagers autorisés, dont les cyclistes, à circuler dans cette zone.

(*sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police)

PRATIQUE ET ÉCONOMIQUE ? LES 7 BONNES RAISONS DE SE METTRE AU VÉLO

- 1. DU SPORT SANS L'EFFORT**
 Comme toute activité physique, la pratique du vélo au quotidien est bénéfique pour la santé et le moral. Son usage divise par 2 les risques de surpoids, de maladies cardio-vasculaires et de diabète.
- 2. MOINS DE 100 €/AN**
 de frais estimés pour l'achat et l'entretien d'un vélo alors qu'une voiture à l'année coûte en moyenne 6 000 euros. Économique à l'achat, il l'est aussi à l'usage.
- 3. L'EXPOSITION À LA POLLUTION EST 2 FOIS PLUS FAIBLE**
 qu'en voiture dont l'habitacle est plus pollué que l'air extérieur. Le cycliste inhale moins de polluants que l'automobiliste car il respire bien au-dessus des pots d'échappement et reste moins longtemps dans les zones embouteillées.
- 4. ZÉRO ÉMISSION DE CO2 ET ZÉRO DÉCIBEL**
 Silencieux et propre, il ne produit ni pollution ni bruit. En agglomération, 78 % des déplacements font moins de 5 km, évitez de prendre la voiture pour de petits trajets.
- 5. FINI LES PROBLÈMES DE STATIONNEMENT**
 à vélo avec un nombre de place en constante augmentation sur le territoire.
- 6. 15 MN POUR PARCOURIR 3 KM À VÉLO EN VILLE**
 Jusqu'à 5 km, le vélo est souvent plus rapide que la voiture en ville.
- 7. FINI LE STRESS DES EMBOUTILLAGES**
 Quelle que soit l'intensité du trafic, en vélo, on circule !